

Procès-Verbal

SYNDICAT MIXTE FERMÉ GENDARMERIE D'ESSARTS-EN-BOCAGE

du 24 Novembre 2025 à 18 heures 30
Salle du Conseil – Mairie d'Essarts-en-Bocage

Étaient présents :

Essarts-en-Bocage : GILBERT Caroline, MERCIER Joël, ALTARE Frédéric,
L'Oie : PIET Gérard, MÉTAIS Nicolas,
Sainte-Florence : GRÉAU Christelle, CROUÉ Jean-Paul, RIGAUDEAU Joël,
Dompierre-sur-Yon : MOLLÉ Pascal,
La Ferrière : OGER Alain, CLOATRE Anne,
La Merlatière : BELY Philippe, PARPAILLON Sébastien,
Communauté de Communes du Pays de Chantonnay : GUIBERT Cyrille, DREUX Jean-Claude.

Étaient absents excusés :

L'Oie : CHACUN Fanny (pouvoir donné à MÉTAIS Nicolas),
La Ferrière : BUGEL Dominique,
Communauté de Communes du Pays de Chantonnay : MOINET Isabelle (pouvoir donné à DREUX Jean-Claude).

Étaient absents :

Dompierre-sur-Yon : GALLOIS Éléonore, DENIS Nicolas,
La Merlatière : MARIOT Sylvie.

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : 15

Votants : 17

Quorum : 11

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été également procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Comité syndical. Monsieur Joël MERCIER est élu à l'unanimité.

1. Approbation du Procès-Verbal du 10 Avril 2025

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la dernière réunion du 10 Avril 2025.

2. Autorisation de vente de l'ensemble immobilier de la Gendarmerie et détermination du prix

La Gendarmerie des Essarts quittera dans les prochains mois les locaux qu'elle loue à la Commune d'Essarts-en-Bocage, sis 2 Rue de La Grotte aux Essarts, pour intégrer de nouveaux bâtiments situés 14 Rue de La Merlatière aux Essarts (et 7 Impasse du Semeur, pour la partie logements).

En conséquence, le Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie Les Essarts n'ayant plus d'objet et devant être dissout à l'issue, il convient d'autoriser la vente des locaux de la Gendarmerie et de déterminer le prix de cette vente.

L'immeuble figure au cadastre sous les références suivantes Rue de la Grotte :

- AD 127 pour 1 831 m²
- AD 128 pour 1 283 m²
- AD 305 pour 163 m².

soit un total de 3 277 m².

Le pôle d'évaluation domaniale des Finances Publiques a évalué le bien le 7 Avril 2025 à 1 320 000 €, assorti d'une marge d'appréciation de 10%.

Deux agences immobilières locales ont visité cet ensemble immobilier et réalisé une estimation :

- IAD le 21 Novembre 2025, pour un montant entre 700 000 € et 750 000 € net vendeur. L'agence précise dans sa conclusion, qu'en fonction des diagnostics énergétiques et de la viabilisation individuelle ou non des logements, il pourra y avoir un impact sur le coût du projet final,
- MA COMPAGNIE IMMOBILIÈRE, le 21 Novembre 2025, pour un montant entre 700 000 € et 750 000 € net vendeur. L'agence précise que cette estimation est sous réserve que les diagnostics ou des examens plus approfondis ne fassent apparaître de particularités.

Après échanges entre les membres du Syndicat, il est convenu de fixer un prix de vente de cet ensemble immobilier à 1 200 000 € net vendeur.

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Syndicat, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise la vente des locaux de la Gendarmerie sis 2 Rue de Grotte aux Essarts,**
- **détermine le prix de vente à 1 200 000 € net vendeur,**
- **autorise Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Le Secrétaire de Séance



Joël MERCIER

**La Présidente du
SYNDICAT MIXTE FERMÉ GENDARMERIE
D'ESSARTS-EN-BOCAGE**



Caroline GILBERT